

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**  
-----  
**Arrondissement  
de Lyon**  
-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**  
-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	Séance du 2 février 2017
art. 16 Code Municipal : <b>35</b>	Compte-rendu affiché le 10 février 2017
en exercice : <b>35</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2016
qui ont pris part à la délibération <b>31</b>	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35 Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : Mme VILLARET Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services

**OBJET**  
**1**  
**PROJET DE CESSION  
DU LOT 2 –  
LOTISSEMENT SAINTE  
BARBE**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET (à partir du rapport n° 2), GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÉN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE, VILLARET, GRÉLARD (à partir du rapport n° 3), ASTIER (pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport n° 3), ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP, LATHUILIÈRE (à partir du rapport n° 3), PONTVIANNE,

Membres excusés : MM. RODRIGUEZ (pouvoir à Mme BOIRON), ALLES (pouvoir à Mme BAZAILLE), ELEFOTHERATOS (pouvoir à M. ISAAC-SIBILLE),

Membre absente : Mme COATIVY.

Madame BAZAILLE, Premier Adjoint au Maire, explique que la société SOFAGEC est implantée depuis 2002 sur la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon au 35, avenue du Général De Gaulle. Le cabinet œuvre dans les domaines de l'expertise comptable, du conseil et de l'audit.

Sa clientèle est diverse et variée, tant en termes d'activités qu'en termes de taille : artisans, professions libérales (notamment professions de santé), TPE/PME et ETI dans les métiers de l'Industrie, des Services et du Web.

Le cabinet réalise 85 % de son chiffre d'affaires en Expertise Comptable, et 15 % en Commissariat aux Comptes. Ses clients sont principalement situés en Rhône-Alpes et en région parisienne.

Dans un contexte de développement du cabinet, le lot n°2 du lotissement Sainte-Barbe, d'une superficie de 1599 m<sup>2</sup>, au sein d'un lotissement d'activités a semblé le lieu adéquat à cette entreprise pour créer de nouveaux bureaux. Un cabinet d'architectes mandaté par la société a déjà mené une réflexion quant à l'implantation du bâtiment et à l'aménagement des espaces extérieur. Le bâtiment en R+2 reprendra les couleurs des bâtiments alentours afin de s'intégrer au mieux dans son environnement urbain et paysager. Un permis de construire sera déposé et fera l'objet d'une instruction du service urbanisme.

La SAS « SOFAGEC » a fait une proposition d'acquisition à 271 830 € HT (soit 170 € /m<sup>2</sup>) compatible avec l'estimation des Domaines qui a déterminé une valeur vénale du bien à 160€/m<sup>2</sup>. L'acquéreur devra également s'acquitter auprès de la commune de la TVA au taux de 20 %.

Il est précisé que la promesse de vente consentie intégrera une clause de préférence au profit de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon en cas de revente du terrain nu dans un délai de 7 ans au prix de la transaction d'origine indexé sur l'indice du coût de la construction.

Ce projet participe au maintien et au développement d'une activité économique existante sur la commune et s'intègre dans un lotissement tourné vers le tertiaire.

Ce dossier a été présenté en commission aménagement du territoire, espaces publics et économie du 30 novembre 2016.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- approuver le principe d'une cession du lot n°2 à la SAS « SOFAGEC »,
- autoriser Madame le Maire à formaliser et signer la promesse de vente et tous actes et documents juridiques afférents à la vente du lot n°2 et à confier la rédaction des actes à Maître NOURISSAT, Notaire à Sainte-Foy-lès-Lyon,
- autoriser la SAS « SOFAGEC » à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires,
- enregistrer la recette au compte 775.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de la cession du lot n°2 à la SAS « SOFAGEC »,

- AUTORISE Madame le Maire à formaliser et signer la promesse de vente et tous actes et documents juridiques afférents à la vente du lot n°2 et à confier la rédaction des actes à Maître NOURISSAT, Notaire à Sainte-Foy-lès-Lyon,

- AUTORISE la SAS « SOFAGEC » à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires.

Enregistrement de la recette au compte 775.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI